



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

*Service d'études techniques
des routes et autoroutes*

Bagneux, le 26 novembre 2007

Centre de la Sécurité, des Transports et de la Route

CHARTRE DE L'INNOVATION ROUTIÈRE
PROTOCOLE D'ACCORD

COMPOMAC R M2
SCREG

CERTIFICAT

Je soussigné Jean-Claude PAUC, Directeur du Sétra, certifie que le produit COMPOMAC R M2 de SCREG a été expérimenté sur routes nationales dans le cadre de la charte de l'innovation routière.

Le produit testé est un enrobé à froid 0/10 de type mince mis en oeuvre en 3 à 4 cm d'épaisseur.

Le bilan effectué à l'issue de la phase «chantiers de démonstration technique» s'avère probant vis-à-vis de l'objectif «enrobé à froid pour couche de roulement sous trafic inférieur ou égal à T1». En particulier, les caractéristiques de texture superficielle et de tenue mécanique sont celles attendues pour ce type de produit et sont analogues à celles des bétons bitumineux minces 0/10 à chaud.

Le présent certificat annule et remplace celui de mars 1997 qui s'appuyait sur des expérimentations réalisées sous trafic T2.

Le Directeur du Sétra

Jean-Claude Pauc